

Le 06/04/2020



<http://cgt-continental-toulouse.org/>

Sécurité des salariés.ées, des faits pas des paroles !!!

Dans un flash RH, la direction prétend « que sa priorité est d'assurer la sécurité de l'ensemble du personnel ».

En cette période, la seule façon efficace de protection reste le confinement, la reprise du travail même de façon partielle, fait courir un risque aux salariés.ées, à leurs familles et aux autres, d'autant que cela se fait sans masques de protection. La communication de la direction : dans certains services ou des cas possibles de COVID 19 ont été déclarés, elle demande aux salariés.ées de ne pas le divulguer aux collègues, cela en dit long sur les véritables intentions de la direction. De plus certains salariés.ées volontaires (ou n'ayant pas osé dire non), sont des personnes avec des pathologies à risque, dans quelle mesure le médecin du travail a été consulté pour donner son accord ou pas sur les volontaires appelés à travailler?

Les produits fabriqués par Continental ne sont pas vitaux en la période actuelle, ce ne sont pas des masques, des respirateurs, de la nourriture qui sont produits... Cela est d'autant plus irresponsable de maintenir un semblant de production, car la plupart des clients sont fermés, les concessionnaires fermés aussi, la population de plusieurs pays confinée, qui va acheter des voitures?

Le personnel passe à la caisse !!!

La direction vient de signer un accord d'entreprise avec certaines OS, visant à faire face à la crise générée par le COVID 19. Certains salariés.ées vont se voir imposer 5 jours de congés. Pour contribuer à l'effort collectif, d'autres se voient offrir le choix : soit de perdre 10% de salaire brut sur le mois de mai, soit de donner des congés et ou réduire leur compte CET. Une attention particulière en faveur du personnel en chômage partiel, est envisagée dans le cadre des NAO, autant dire le minimum patronal.

Cet accord et ses mesures de soi-disant « solidarité » n'ont pas lieu d'être. Pour la CGT : la seule mesure sociale est la prise en charge totale de la perte de salaire, par l'entreprise, qui en a les moyens. Pour la majorité des salariés, cadres, la convention collective prévoit déjà l'indemnisation du chômage partiel à 100 %. D'après nos calculs, la perte de salaire pour le personnel (non-cadre) au chômage se chiffre à 260K€ par mois au maximum CAF, et à peu

près autant pour Vitesco. Autant dire une goutte d'eau en rapport au 170Millions d'€ de trésorerie de Continental France (fin 2019).

« 100 % pour tous », personne ne doit perdre sur son salaire!

Le président de la république a demandé aux entreprises, notamment aux grands groupes de participer à l'effort économique, Continental France a perçu des dizaines de millions d'euros en aides diverses de la part du gouvernement. Mais sans aller jusque-là, avec les richesses produites par le personnel et capitalisées par Continental, la direction, le groupe, pourraient comme le prétend leur communication, être solidaires.

Pour Continental France et Vitesco, 1 mois de salaire pour l'ensemble du personnel représente 21M€, cela correspond à moins de 15% du montant de la trésorerie disponible (170M€).

Pour le groupe, 1 mois de salaire pour l'ensemble du personnel représente 980M€, à 30M€ près c'est ce qui sera versé cette année aux actionnaires (950M€), cela sans prendre en compte les 4.9MD€ de trésorerie disponible au sein du groupe.

« *Continental entreprise citoyenne et engagée, soucieuses de la santé des salariés.ées* » ? Cela se juge aux actes.

La CGT demande le respect total du confinement, le paiement à 100 % des salaires perdus par le personnel en chômage technique, le retrait des mesures dites de « solidarité ».